
État de l'argenterie envoyée en don patriotique par l'agent national du district de Carouge (Mont-Blanc), lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État de l'argenterie envoyée en don patriotique par l'agent national du district de Carouge (Mont-Blanc), lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 181;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27946_t1_0181_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

purgés de tous les attirails de l'hypocrisie et de la bigoterie; ils ne s'annoncent plus par des clochers orgueilleux d'où sortaient les sons lugubres du fanatisme; ils portent l'étendard tricolore.

Les cloches partent successivement pour les fonderies de Valence et Pont-de-Vaux, où il en est déjà arrivé 350 liv. 9.

On n'entend plus dans les campagnes que le son du tambour. Les habitants s'exercent toutes les décades aux manœuvres militaires car ils veulent s'aider à affermir la République une, indivisible, démocratique.

Les jeunes gens de la 1^{re} réquisition au nombre de plus de 1,100, stimulés par leurs

parents sont jaloux et impatients d'aller augmenter les phalanges guerrières de la République qui doivent exterminer le reste des tyrans coalisés.

Les dons patriotiques faits depuis le 1^{er} frimaire arrivent à 201 chemises, 46 paires de bas de laine, 18 paires de souliers, 2 draps, et 3 aulnes de toile et 600 livres en monnaie républicaine.

Les habitants de ce district prouveront dans toutes circonstances leur amour et leur dévouement à la patrie, ils bénissent chaque jour, les ouvrages de la Sainte Montagne. S. et F.»

CHAULMONTET.

[Etat de l'argenterie; 12 vet. II.]

NOMS DES CANTONS	OR		VERMEIL		ARGENT	
	marcs, onces, deniers		marcs, onces, deniers		marcs, onces, deniers	
Canton de Carouge					135.	7. 11
Canton de Chaumont-Viri					132.	6.
Canton de Frangy					42.	7. 23.
Canton de Cruseilles					42.	2. 6.
Canton Reignier					60.	12.
Canton de Bonne					59.	2.
Canton d'Annemasse					109.	5. 20.
Maisons Nationales					38.	7. 18.
Dépôt du District					3.	3. 18.
Dépôt et énoncé au Verbal du receveur de District cy-joint .					625.	3. 12.
					2.	7.
<i>Total</i>					622.	4. 12.

Plus 1 croix dite de St Louis, 1 grande et 1 petite dites de St Maurice, 2 petits morceaux d'argent formant un écusson de fleur de lys et 2 petits morceaux de drap brodés d'une fleur de lys.

P.c.c. : [Même signature].

10

La société populaire et républicaine de Vimoutiers, département de l'Orne, transmet à la Convention nationale les détails d'une fête célébrée dans cette commune, à l'occasion de l'inauguration des bustes des martyrs de la liberté, Marat et Peletier.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Vimoutiers, 15 vent. II] (2).

« Représentans d'un peuple Libre,

Notre Société toujours attentive à saisir les occasions qui lui paroissent les plus propres à propager les principes de la Liberté et de l'Egalité, n'a pas laissé échapper celle que lui a fourni l'inauguration des Bustes de Peletier et Marat pour rapeller au peuple les obligations

qu'il avoit à ces deux martyrs de la Révolution.

Cette cérémonie auguste et religieuse pour les Républicains, à laquelle ont assisté les corps constitués, la garde nationale et la gendarmerie, s'est faite avec toute la pompe que permettoit la localité. Un saint enthousiasme paroissoit pénétrer tous les cœurs d'admiration et de respect.

Le citoyen La Barre, ci-devant chef d'administration de la marine, prononça dans le temple de la raison un discours très énergique dans lequel il peignit avec force le respect dû à la Divinité, et les malheurs qu'enfanta le fanatisme et les manœuvres astucieuses des prêtres, toujours prêts à confondre à leur gré un dieu juste et bienfaisant avec le dieu de la Vendée.

Ce discours souvent applaudi fut suivi d'hymnes civiques en l'honneur des défenseurs de la patrie, de la liberté et des progrès de la Raison.

Le cortège se rendit ensuite au lieu des séances de la société, aux cris mille fois répétés de Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne, Vive Marat, Vive Peletier.

Le Président prononça un discours analogue à la fête, et le citoyen La Barre fit en peu de mots l'éloge des amis du peuple.

« Que l'image de ces hommes célèbres, s'écria-t-il, sans cesse présente à votre mémoire, excite votre courage, que leurs immortels écrits allument dans votre âme ce feu sacré de Liberté dont ils étaient embrasés; n'oubliez jamais que s'ils furent les défenseurs de vos droits, ils travaillèrent également à tracer vos devoirs, et

(1) P.-V., XXXVI, 67.

(2) F¹⁷ A 1010^A, pl. 4, p. 3014.